

Les enfants ont des droits, mais ils-elles ont aussi des devoirs.



À l'école ou ailleurs, lorsque l'on aborde la question des droits de l'enfant, surgit dans les secondes qui suivent, celle de leurs devoirs. Un peu comme si ces deux notions s'opposaient ou comme si l'une faisait en sorte de mériter l'autre. On peut souvent entendre cette phrase: «On parlera de leurs droits quand ils rempliront leurs devoirs».

Ce 20 novembre, la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) a fêté ses trente ans. Si aujourd'hui, on peut se dire qu'en terme de droits de l'enfant, la Belgique et l'Europe se portent bien, il n'en a pas toujours été de même. En effet, après les désastres de la 2^e guerre mondiale, les états se sont rendus compte qu'il y avait urgence pour les enfants à être protégé-e-s par un texte officiel. Les travaux de Janusz Korczak servent

alors de base à la réflexion: respect des enfants et prise en considération de leur personne sont au centre des débats. En 1989, la CIDE est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle vise à permettre aux enfants de se développer dans les meilleures conditions possibles, leur évitant d'être exploité-e-s au travail et sexuellement, mais aussi d'avoir accès à des soins, à une famille, à l'éducation, à des loisirs etc. Les 54 articles qui composent ce texte ont la même intention: l'intérêt supérieur et la protection de l'enfant.

En regardant un peu au-delà de nos frontières, il reste encore du chemin à parcourir pour certains états. Alors, face à la situation du Bénin, de la Thaïlande et d'autres encore, on pourrait se dire qu'en Belgique, quand même, les enfants sont plutôt bien loti-e-s et

que, par contre, leurs devoirs, ils-elles s'en préoccupent peu. De toute évidence, il y a confusion. En effet, les droits de l'enfant sont un ensemble de conditions devant être garanties par les adultes. D'une certaine manière, la Convention ne concerne pas directement les enfants. Ils-elles n'en sont pas responsables. Ce n'est pas à elles de mettre en œuvre leurs droits, de les défendre. Cette responsabilité est celle des adultes, de tous les adultes à différents niveaux. Que ce soit à un niveau politique ou dans les petits gestes du quotidien, ce sont les grandes personnes qui doivent porter cette préoccupation. En réalité, les droits de l'enfant, ce sont les devoirs des adultes.

L'école a un grand rôle à jouer dans ce combat pour le respect de la CIDE. Notre système scolaire est défaillant. Nombreuses sont les études qui le montrent et le démontrent: échec scolaire, redoublement, reproduction des inégalités sociales, discrimination... Entre les écoles qui demandent des frais scolaires impayables pour bon nombre de familles, celles, qui ont pour vocation de former l'élite, celles épinglées *poubelle...*, l'école manque à ses missions premières. Les inégalités ne cessent de se creuser et l'accès au droit aussi. Et puis, il y a le quotidien des vies de classe:

ET SI À L'ÉCOLE, DANS LES SALLES DES PROFS EN PARTICULIER, NOUS N'ENTENDONS PLUS CERTAINES PHRASES! C'EST AUTOUR DE CETTE IDÉE QUE S'ORGANISE CETTE CHRONIQUE MENSUELLE: UNE IDÉE TOUTE FAITE À CONTRÉDIRE, UNE AFFIRMATION SI SOUVENT RÉPÉTÉE QU'ELLE S'ANCRE EN NOUS SANS RÉELS FONDEMENTS. UN TEMPS POUR S'ARRÊTER SUR CES PHRASES... POUR LES RÉFLÉCHIR, LES QUESTIONNER ET OUVRIR LA DISCUSSION!

le non-respect de l'intégrité physique parce qu'il n'y a pas de portes dans les toilettes ou les enfants attrapés par le bras pour leur demander quelque chose, les enfants qui ne peuvent pas s'asseoir à table durant le temps de midi parce que leurs parents n'ont pas payé leur « droit de chaise », les devoirs tellement conséquents que les enfants n'ont plus le temps de jouer, la non inclusion des enfants en situation de handicap parce que les infrastructures ne le permettent pas... Alors plutôt que de parler des devoirs des enfants, parlons d'abord des devoirs des adultes et de ceux de la société! Ne nous méprenons pas! Il ne s'agit pas de dire que les enfants ont tous les droits! Poser, défendre, revendiquer la mise en œuvre de la Convention n'est pas synonymes de création d'enfants rois, voire d'enfants tyrans pour qui tout est permis. Au contraire! Il s'agit de réfléchir à la société que l'on souhaite avoir, celle que l'on souhaite créer, celles que nos enfants, adultes de demain, seront en capacité de porter.

L'école est l'espace premier de l'apprentissage de la liberté citoyenne qu'organisent ces droits. Ils forment les codes d'une vie en société. Le système éducatif se targue de promouvoir les droits de l'enfant dans les discours généreux des décrets, des projets d'établissement... Pourtant, c'est bien plus dans le quotidien de la classe que ces droits peuvent faire sens. C'est dans le détail d'une organisation du travail qu'ils se cachent, dans l'attention aux choses infimes que l'on fait au quotidien. La petite phrase anodine qui nous échappe lorsque le petit Alan n'a une nouvelle fois pas la somme demandée pour une sortie pédagogique, la règle qui régit en classe la liberté d'aller aux toilettes, le

« NE NOUS
MÉPRENONS PAS !
IL NE S'AGIT PAS
DE DIRE QUE
LES ENFANTS ONT
TOUS LES DROITS ! »

petit geste d'énervement qui oublie que, pour Sophie et ses difficultés en mathématique, l'exercice proposé n'était pas adéquat... Au final, ce sont des poussières de petits détails qui nient bien souvent le même droit de la convention pour un-e enfant: le droit à être reconnu-e comme une personne à part entière et non comme un adulte en devenir. Pour les CEMÉA, cette reconnaissance à pouvoir être une personne à part entière que l'on soit bébé, enfant, adolescent-e, adulte ou personne du 4^e âge est fondamentale. Elle affirme que la relation est d'abord une rencontre de deux individus ayant des rôles différents. Et pas celle d'une personne subordonnée à une autre. Il y a là un droit de la convention dont tous les autres découlent.

À l'école, comme ailleurs, ce sont les adultes qui donnent tous les codes aux enfants pour agir avec eux-elles-mêmes, avec les autres et, à plus grande échelle, dans la société. Respecter les droits des enfants, au-delà du cadre légal qu'induit la CIDE, c'est aussi montrer aux enfants l'importance de respecter les individus et de remplir ses devoirs. Les enfants sont sans cesse bombardé-e-s de demandes, d'exigences qu'elles-ils doivent remplir et vite. En fait, ils-elles ont plein de devoirs. Et au final, on se penche peu sur leurs droits. Ce serait sans doute intéressant que l'École, chaque professionnel-le de l'éducation, chaque adulte se demande si ce qu'elle-il est en train de faire avec les enfants qu'il-elle côtoie, permet à ces derniers-dernières de se reconnaître en tant que personne à part entière.

Le Groupe École des CEMÉA

« L'enfant ne devient pas un Homme, il en est déjà un. »

Janusz Korczak

« D'UNE CERTAINE MANIÈRE, LA CONVENTION NE CONCERNE PAS DIRECTEMENT LES ENFANTS. ILS-ELLES N'EN SONT PAS RESPONSABLES. CE N'EST PAS À EUX-ELLES DE METTRE EN ŒUVRE LEURS DROITS, DE LES DÉFENDRE. CETTE RESPONSABILITÉ EST CELLE DES ADULTES, DE TOUS LES ADULTES À DIFFÉRENTS NIVEAUX. QUE CE SOIT À UN NIVEAU POLITIQUE OU DANS LES PETITS GESTES DU QUOTIDIEN, CE SONT LES GRANDES PERSONNES QUI DOIVENT PORTER CETTE PRÉOCCUPATION. EN RÉALITÉ, LES DROITS DE L'ENFANT, CE SONT LES DEVOIRS DES ADULTES. »

LE GROUPE ÉCOLE DES CEMÉA BELGES PROPOSE

- des formations continues pour enseignant-e-s,
- des formations à la demande,
- un festival du film d'Éducation à Bruxelles,
- un espace de réflexion et d'action autour de l'École ●●●

CONTACT :

ecole@cemea.be
04/253.08.40
www.cemea.be